

**PRESENTS** : BRIDE Denis, BON Hervé, DAVID Eric, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, Mme ROSELE Séverine, VACELET Denise, Pierre-Gilles PAGET, Lilia CRAUSAZ.

**ABSENT** : ROULIN Patrick.

**SECRETARE DE SEANCE** : VACELET Denise.

➤ **Modification statutaire pour l'intégration d'équipements touristiques autour du lac de Vouglans, Terre d'Emeraude Communauté.**

Le Maire présente la volonté du conseil communautaire de TERRE d'EMERAUDE de modifier l'article 6-1 des statuts – en matière de tourisme an ajoutant un alinéa en intégrant les équipements touristiques autour du lac de Vouglans « Gestion des équipements touristiques et économiques qui présentent un intérêt intercommunal situés autour du Lac de Vouglans (campings, plages, ports, bâtiments à vocation commerciale et économique, etc.). Le désengagement du Conseil Départemental sur ces équipements justifie cette démarche qui s'ancre dans le souhait du développement économique et touristique du territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire et charge le Maire d'en informer le Président de TERRE d'EMERAUDE Communauté.

➤ **Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT.**

Les membres de la CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, commission obligatoire au sein de TERRE d'EMERAUDE Communauté auront à évaluer le montant des charges transférées ou rétrocédées dans le cadre du transfert d'une compétence de la commune vers la communauté de communes ou la rétrocession d'une compétence à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne monsieur Thierry COMTE pour représenter la commune au sein de la CLECT.

➤ **Désignation personnes pour figurer sur la liste préparatoire pour la désignation des membres de la commission Intercommunale des Impôts directs, TERRE d'EMERAUDE Communauté.**

En application du Code des Impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être constituée au sein de TERRE d'EMERAUDE Communauté. Pour cela, elle doit dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir membres suppléants, liste établie sur proposition des communes membres. La liste définitive sera arrêtée par les Services fiscaux du Département

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose monsieur Cyrille JOURNEAUX figurer sur la liste préparatoire

➤ **Renouvellement adhésion PEFC forêt 5 ans.**

Le label PFEC garantit au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts. Le propriétaire forestier qui a cultivé le bois, l'exploitant forestier, les entreprises qui ont ensuite transformé et commercialisé ce bois ont respecté les dimensions environnementales et appliqué les règles de traçabilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion à PEFC pour une durée de 5 ans. Il prend acte que la cotisation est fixée à 0.65 € /ha (soit environ 443 ha \*0.65) + un forfait de 20.00 € soit 308 €.

Le maire fait part de la réalisation de coupe de bois secs sur pied dans les forêts de Légna et de Fétigny, de replantation en partie de la parcelle 41 sur LEGNA pour assurer une replantation à hauteur de 80 %.

9 affouagistes se sont inscrits en mairie, 2 intéressés par la coupe sur Savigna, 2 sur celles de Fétigny, 5 sur celles de Légna. Les coupes ont été marquées et allouées.

Des sapins secs vont pente coupés dans la pente à proximité du captage, entre Fétigny et Montadroit .Ceci nécessitera de fermer la route durant une quinzaine de jours.

Une ornière s'est creusée sur le chemin de l'AF de Légna. Son nivellement a amélioré la situation.

Classement du lac de Viremont en Espace Naturel Sensible – distraction du régime forestier de parcelles (retrait de la gestion par l'ONF). La restauration d'un milieu naturel et d'un système hydraulique impacteront les parcelles cadastrales ZB 34 et ZB 35 qui composent la parcelle forestière n° 40 en les noyant. Ces parcelles ne présentent plus d'intérêt forestier d'autant plus que les peupliers ont déjà été coupés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande la distraction des parcelles ZB 34 et ZB 35 et à titre compensatoire demande la soumission au régime forestier des parcelles OA 0590, OD 0725, OD 0741 et ZD 0074, pour une surface totale de 2,7879 ha. Il charge l'ONF de déposer les dossiers en Préfecture et autorise le maire à signer tous documents nécessaires.

➤ **Proposition de membres pour le renouvellement de l'association foncière de SAVIGNA.**

Le conseil d'administration des associations foncières est renouvelable tous les 6 ans, sur demande de la Direction Départementale des Territoires. Celle-ci nomme 3 membres sur proposition du conseil municipal qui désigne aussi 3 membres, le maire est membre de droit mais peut se faire représenter par un conseiller municipal.

Après concertation avec les intéressés, le Conseil Municipal

propose à la Direction Départementale des Territoires : messieurs et mesdames Jean-Pierre CAILLAT, Laurent CHARVIER, Stéphanie VUITTON et Géraldine ROMAIN.

désigne par le conseil municipal messieurs Vincent JUILLARD, Alain DUMONT, Denis BRIDE, Loïc SUDAN.

nomme monsieur Cyrille JOURNEAUX pour représenter le maire.

**Association foncière de Légna**

Comme monsieur Daniel DUVERNAY n'est plus conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant du maire au sein de cette association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne monsieur Eric DAVID qui accepte.

➤ **Conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux.**

La formation des élus municipaux ayant reçu une délégation est obligatoirement organisée au cours de la première année du mandat. Elle complète le droit individuel à la formation des élus, accordée à chaque membre du conseil municipal à hauteur de 20 heures par an, prises en charge à 100% par le DIF-élu. Le conseil municipal doit définir l'enveloppe consacrée aux formations, retenir des thèmes et adopter les modalités d'utilisation des crédits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer chaque année à la formation des élus le montant correspondant à 2% des indemnités de fonction- seuil minimal (515 € pour la commune), les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante. Sans exclure les autres thèmes comme finances, urbanisme, gestion des cimetières..., il privilégie les thèmes liés à la gestion de la forêt et à la conduite de travaux. Il précise que l'utilisation des crédits ne s'accompagnera pas d'ordre de priorité par rapport aux thèmes de formation demandés.

➤ **Révision des loyers locatifs de la commune.**

Chaque année les loyers des logements de la commune sont révisés au 1er janvier de chaque année, sur la base des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE du deuxième trimestre de l'année en cours par rapport à celui de l'année précédente. Ainsi les loyers augmenteraient de 0.66 % au 01 janvier 2021.

Compte tenu du contexte économique particulier cette année, à l'unanimité le Conseil Municipal décide qu'aucune hausse des loyers ne sera appliquée au 01 janvier 2021. Il précise que la révision au 01 janvier 2022 se fera sur la base l'indice de référence du deuxième trimestre 2021 sur celui du deuxième trimestre 2020.

➤ **Devis logement F5 à SAVIGNA.**

Le Conseil Municipal décide d'installer une porte en haut de l'escalier et d'aménager une terrasse extérieure. Dans l'attente du constat d'usure de la porte d'entrée par 2 élus, le Conseil Municipal reporte sa décision sur son changement.

➤ **Validation du règlement de la régie d'eau de Fétigny.**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement de ce service qui date de 2002. Cette mise à jour consiste à le compléter sur les définitions (branchements, rôle de la régie, traitement des réclamations..), il se calque sur celui du syndicat du VALOUSON et du syndicat LAVAL DANFIA. L'historique –2 conduites en parallèle existent, une alimente les habitants de Fétigny sauf la rue du Moulin et l'autre ces derniers et les abonnés du syndicat de VALOUSON peut expliquer que la commune de Fétigny n'avait pas adhéré au syndicat du VALOUSON. Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence « eau potable » aux communautés de communes en 2026, il sera peut-être opportun de repenser l'adhésion.

➤ **Présentation projet du Lac de Viremont à la population.**

Après enquête publique, le projet a reçu un avis favorable. La crise sanitaire limitant les réunions, au-delà de la communication du Conseil Départemental- porteur du projet – le Conseil Municipal adopte le principe de joindre un in quart dans le bulletin municipal.

➤ **Présentation projet Natura 2000 : réhabilitation pâturage « Sur Chêne » et mare forestière.**

Considérant la géologie et le peuplement d'une zone du parcours « Sur Chêne, il serait intéressant de créer une pelouse marnicole. Cette idée avait déjà été à l'étude il y a une quinzaine d'années. Le dossier serait suivi par l'équipe Natura et bénéficierait de subventions européennes.

Une autre réflexion est en cours au niveau de Natura 2000 : création de mares forestières (habitat des batraciens et réserve d'eau pour le gibier). Une étude est en cours et le secteur du lac de Viremont pourrait être intéressant à cet effet. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'enveloppe financière qu'il souhaite consacrer au domaine environnemental.

L'éligibilité de ce type de dossiers aux subventions européennes à hauteur de 80 % interpelle car d'autres projets ne sont pas subventionnés mais permet de faire travailler les entreprises locales.

➤ **Questions et informations diverses.**

Les travaux d'amélioration de défense d'incendie sur Fétigny sont terminés. En application de la promesse de vente du propriétaire du terrain, le Conseil Municipal décide d'acquérir 114 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZC 1 appartenant à monsieur CHARRIERE Francis à raison de 1.52 € m<sup>2</sup>. Les frais d'acte et de division sont à la charge de la commune.

Divers devis de travaux sont acceptés par le conseil Municipal

Joint et sablage des pierres du socle sur lequel repose la statue de la Vierge à la côte des Vignes qui sera repeinte.

Achat d'une benne pour les déchets du cimetière de Légna.

Table de pique-nique à Uгна.

Monsieur Bernard SUDAN aimerait réaliser une fresque sur le mur du lavoir à Savigna mais avec la participation des habitants. Le Conseil Municipal donne son accord et financera le matériel et la peinture nécessaires.

L'assurance accepte de prendre en charge le sinistre sur la salle du Martelet (impact sur un des murs) et rembourse la totalité de la dépense -1991 €.

Le Conseil Municipal charge le maire de contacter le Sidec pour une étude sur l'enfouissement des réseaux électrique et Télécom « route de Légna » à Agea, des travaux sur le réseau d'eau pourraient être conduits en parallèle par le syndicat, affaire à suivre. Il ne souhaite pas donner suite à la consultation pour des travaux d'isolation des bâtiments organisée par le Sidec.

Le décompte de l'indemnisation du trésorier mentionne l'évolution de la réglementation avec la suppression de la part calculée sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années. Seule la confection des budgets subsiste, elle reste facultative. Son aide n'étant pas été requise, le Conseil Municipal décide qu'aucune indemnisation ne lui sera versée.

En très grande précarité, le sans abri qui s'est réfugié à Fétigny bénéficie du soutien des habitants et les services sociaux tissent des liens avec lui. Cette reconnaissance aidera le Maire dans sa demande d'hébergement en cas de grand froid.

La crise sanitaire et l'incertitude sur l'avenir contraignent le Conseil Municipal à ne pas prévoir de repas des aînés en début d'année 2021. Tous recevront un colis de Noël qui sera préparé le 18 décembre à 15 heures par les conseillers municipaux qui seront disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23 heures.